

Le 11 mai 2001

Madame Anne-Lyne Boutin  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
575, rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :** Projet de restauration des sédiments de l'île aux Chats à Grande-Île  
par Honeywell

Madame,

En réponse à votre lettre du 4 mai 2001, voici les réponses  
demandées.

- *Question 1 :* la teneur des exigences du suivi des cellules de confinement et la nature des garanties exigées lors de la restauration terrestre
- *Réponse :* L'objectif de ce suivi est de caractériser la qualité de l'eau du fleuve autour de l'île aux Chats et à la prise d'eau municipale de Grande-Île. Il s'agit également de caractériser les eaux souterraines autour des cellules de confinement pour en suivre l'intégrité et la nature de la contamination résiduelle.

La fréquence de mesure pour les prises d'eau est de quatre fois par an pour Grande-Île et une fois par an pour Salaberry-de-Valleyfield. Les paramètres suivis sont les métaux lourds, la turbidité, la conductivité, le pH et les chlorures, fluorures et sulfates.

La qualité de l'eau du fleuve aux abords de l'île se fait à partir de cinq stations de mesure et une station témoin. La qualité est mesurée une fois par an pour les mêmes paramètres que l'eau brute des prises d'eau potable.



Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu hydrique

Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3933 poste 4645  
Télécopieur : (418) 644-8222  
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>



Pour ce qui est de l'eau souterraine, les mesures sont effectuées quatre fois par an aux mêmes dates que le suivi des prises d'eau potable. Les puits échantillonnés sont au nombre de neuf et se situent sur le pourtour des cellules de confinement. La profondeur des puits se situe entre 9,1 mètres et 29,4 mètres. Après analyse, les puits sont purgés et l'eau recueillie est envoyée à l'usine d'épuration municipale.

Selon l'entente avec le promoteur, le suivi de cette restauration devait cesser en l'an 2000. Le dernier rapport de suivi devrait donc être disponible à l'automne 2001.

- *Question 2* : la nature des garanties exigées lors de la restauration terrestre
- *Réponse* : si la question fait référence à des garanties financières pour d'éventuels travaux d'entretien ou de réparation des cellules, il n'y a pas eu de demande faite en ce sens.
- *Question 3* : quelles seraient les exigences en regard du suivi pour un recouvrement en milieu aquatique
- *Réponse* : à ce stade de l'analyse du dossier, nous n'avons pas encore précisé ce qui devrait se retrouver dans un programme de suivi associé à cette solution. Toutefois, les grands thèmes seraient sans aucun doute, le suivi de l'intégrité physique du recouvrement et de la digue de ceinture, la migration des métaux à travers le matériel propre, l'évolution générale de ce nouveau milieu en tant qu'écosystème (colonisation, végétation, présence de poissons, etc.) et la qualité de l'eau autour de l'île. D'autres éléments pourront s'ajouter concernant la zone B selon l'option prise pour la restauration de cette dernière. Je vous rappelle en terminant que le programme de suivi détaillé est habituellement élaboré de concert avec le promoteur après autorisation gouvernementale du projet et avant la délivrance de l'autorisation ministérielle.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mireille Paul  
Chargée de projet